



No de résolution
ou annotation

6446-05-2017

6447-05-2017

6448-05-2017

6449-05-2017

6450-05-2017

6451-05-2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée d’ajournement du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 16 mai 2017, à 19 h 00, à la salle communautaire.

Sont présents (es) : Mesdames Véronique Salvas et Myriam Chapdelaine, Messieurs Stéphane Cournoyer.

Sont absents : Mme Patricia Salvas, Messieurs Joël Pelletier et Gilles Latour.

M. Gilles Salvas, maire préside l’assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorier est également présente.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par Mme Véronique Salvas et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) présents(es) d’accepter l’ordre du jour présenté.

ADJUDICATION CONTRAT JEUX D’EAU PARC J.A. FILION

CONSIDÉRANT QUE deux (2) compagnies spécialisées dans le domaine des jeux d’eau ont été invitées pour l’achat de jeux d’eau;

CONSIDÉRANT QUE l’ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 11 mai à 11h00

	Option 1	Option 2	Option 3
Simexco :	pas de dépôt de soumission		
Jambette : 59 750.00\$ + taxes	69 925.00\$ + taxes	73 700.00\$ + taxes	

Il est proposé par Mme Véronique Salvas, secondée par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) de retenir la compagnie Jambette pour la fourniture, l’installation de composantes pour des jeux d’eau au parc J.A. Filion, et ce au coût de 73 700.00\$ + taxes selon l’option retenue soit l’option 3.

ADOPTÉ

6448-05-2017

ADJUDICATION CONTRAT MODULE DE JEUX

Sujet remis à une séance ultérieure

6449-05-2017

MODIFICATION RÉSOLUTION #6410-04-2017

Suite à la résolution #6410-04-2017 concernant la vente des lots propriété de Les Fermes M.L. Salvas SENC à Les Entreprises Léandre Charbonneau inc., il y a eu une inversion de chiffre dans un des lots mentionnés, on aurait dû y lire :

Le lot **4 668 961** au lieu de 4 668 691

Sur proposition de Mme Myriam Chapdelaine, secondée par Mme Véronique Salvas et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) d’autoriser la modification de la résolution comme ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ

6450-05-2017

DEMANDE DE MME JULIE ALLARD – SALLE MUNICIPALE

Mme Julie Allard, présidente d’honneur du Défi Têtes Rasées Leucan, organise une soirée-bénéfice le vendredi 16 juin prochain;

Mme Allard vous demande donc un tarif spécial pour la tenue de l’activité,

Sur proposition de Mme Véronique Salvas, secondée par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l’unanimité des conseillers(ères) de laisser la location de la salle municipale gratuitement pour l’évènement ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

6451-05-2017

NOMINATION D’INSPECTEUR AUX FINS DE LA LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

CONSIDÉRANT que la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ, c. L-6.2) permet aux municipalités d’identifier, pour l’application des chapitres II et III de la loi, sauf à l’égard des milieux de travail et des organismes publics, des personnes ou des catégories de personnes pour remplir les fonctions d’inspecteur;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’autoriser les agents de la paix de la Sûreté du Québec à délivrer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Robert, des constats d’infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II et III de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, sauf à l’égard des milieux de travail et des organismes publics,



No de résolution
ou annotation

6452-05-2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

QUE le conseil nomme les agents de la paix de la Sûreté du Québec afin de remplir les fonctions d'inspecteur et d'exercer les pouvoirs prévus à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme pour veiller à l'application des chapitres II et III de ladite loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics;

QUE les agents de la paix de la Sûreté du Québec soient autorisés à émettre des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II et III de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics.

ADOPTÉ

PAVAGE AU 363 RUE PRINCIPALE

Sur proposition de Mme Véronique Salvas, secondée par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter la soumission de Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée pour faire le pavage d'une superficie d'environ 2 264pi² et ce selon l'estimation fournie # 0657.

Le coût des travaux est estimé à 9 000.00\$ + taxes et était prévu au budget 2017.

ADOPTÉ

6453-05-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 H 10, M. Stéphane Cournoyer propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas, maire

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

Mme Nathalie Lussier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

16 mai 2017